



MEDIAPART

COMPRENDRE CE QU'EST L'ETAT ISLAMIQUE ENQUÊTE

Financement du terrorisme: les 15 millions de dollars suspects de Lafarge

Les juges d'instruction parisiens chargés de l'enquête pour « financement du terrorisme » visant la multinationale Lafarge ont identifié plus de 15 millions de dollars suspects dont une partie importante a financé, entre 2011 et 2015, des organisations terroristes en Syrie (y compris l'État islamique) dans le seul but de maintenir l'activité d'une usine sur place. Révélations.

Fabrice Arfi - 12 décembre 2017 à 12h55

Combien a véritablement coûté le pacte avec le diable de la multinationale Lafarge en Syrie ? Les juges d'instruction parisiens chargés de l'enquête pour « *financement du terrorisme* » visant le leader mondial du ciment ont identifié, selon plusieurs documents obtenus par Mediapart, plus de 15 millions de dollars suspects, dont une partie importante a financé, entre 2011 et 2015, des organisations terroristes en Syrie (y compris l'État islamique), dans le seul but de maintenir l'activité de l'une de ses usines sur place.

Le montant réellement perçu, directement ou indirectement, par des groupes reconnus comme terroristes par la communauté internationale est encore difficile à établir avec certitude, mais il dépasse – et de loin – tout ce qui avait été dit et écrit jusqu'ici. Plusieurs articles de presse avaient avancé le chiffre de 500 000 euros. C'est en réalité de plusieurs millions de dollars (ou d'euros) qu'il est question, selon les données comptables recueillies par la justice française, mais aussi par des enquêtes internes à Lafarge.

Plusieurs dirigeants du groupe ont été mis en examen ces derniers jours pour « *financement du terrorisme* » par les juges d'instruction Charlotte Bilger, Renaud Van Ruymbeke et David de Pas. Parmi eux se trouve,

depuis vendredi 8 décembre, l'ancien PDG de Lafarge Bruno Lafont. Son nom vient s'ajouter à celui de cinq autres cadres supérieurs de la multinationale mis en examen, dont un ancien directeur de la sécurité, Jean-Claude Veillard, par ailleurs ex-candidat du Front national (FN) à Paris pour les élections municipales de 2014.

En dépit de la gravité des faits reprochés et des montants en jeu, mais aussi des risques de destruction de preuves, de subornation de témoins ou de concertation, aucun des mis en examen n'a été placé en détention provisoire. Des demandes avaient été formulées en ce sens par le parquet de Paris pour deux d'entre eux. Cette clémence judiciaire tranche nettement avec le sort réservé à de nombreux autres suspects pris dans les rets de la justice pour des faits de financement du terrorisme, pour des montants pourtant bien moindres.

« *Les citoyens souffrent du fait que le principe d'égalité devant la loi ne soit pas vraiment effectif. Tant mieux que M. Bruno Lafont (ex-PDG de Lafarge) n'ait pas été placé en détention, mais cela doit s'appliquer à tous* », ont estimé, mardi 12 décembre, M^{ES} Marie Dosé et William Bourdon, l'avocate et le représentant de l'ONG Sherpa, à l'origine de la procédure judiciaire contre le cimentier.

La somme de 15 millions de dollars sur laquelle enquête la justice – précisément 15 348 804 dollars, soit plus de 13 millions d'euros – apparaît dans plusieurs documents qui jalonnent l'enquête visant Lafarge. Elle émane notamment d'un rapport du cabinet d'expertise comptable PricewaterhouseCoopers (PWC), qui avait été missionné en interne pour faire le point sur l'ampleur des commissions syriennes de l'entreprise.

Le groupe Lafarge avait racheté en 2007 une cimenterie en Syrie qui, après de multiples travaux, fut inaugurée en 2010. L'usine était située à Jalabiya, à 90 kilomètres de Raqqa, alors « capitale » de l'État islamique. Pour continuer à faire tourner son usine, considérée comme l'une des plus modernes et prometteuses du Proche-

Orient avec sa capacité de production de trois millions de tonnes de ciment par an, Lafarge s'est montré prêt à tout. Y compris commercer avec les nouveaux maîtres de cette région syrienne : les terroristes de l'État islamique (EI) ou du Front Al-Nosra.

Les 15 millions de dollars suspects couvrent plusieurs types de versements effectués par Lafarge dans des zones sous contrôle des terroristes : des paiements pour s'approvisionner en pétrole, sable ou matières premières diverses (5,5 millions de dollars), des paiements pour assurer la sécurité de l'usine et les droits de passage de ses salariés (5,3 millions de dollars) et des paiements à des intermédiaires chargés de négocier avec l'État islamique ou d'autres factions terroristes (4,4 millions de dollars).

Lafarge a mis fin à ses activités syriennes en septembre 2014, date à laquelle l'EI a fini par s'emparer de son usine, forçant la multinationale à fermer le site. Un an plus tard, l'organisation terroriste commettait en France la plus meurtrière campagne d'attentats que la France ait connue.

Les compromissions de Lafarge avec des organisations terroristes pour protéger son business ne font aujourd'hui plus l'ombre d'un doute pour personne. Un premier élément accablant est arrivé au printemps dernier, de l'intérieur même de la multinationale. Après avoir été mis en cause début 2016 par le site d'informations syrien *Zaman al-Wasl*, puis, en France, par la lettre confidentielle *Intelligence Online* et *Le Monde*, Lafarge a saisi le cabinet d'avocats américains Baker McKenzie pour faire toute la lumière sur ces accusations de financement du terrorisme.

Menée dans le plus grand secret pendant plusieurs mois, l'enquête portait pour nom de code « le projet Alpha ». Ses conclusions ont été livrées le 12 avril 2017 au conseil d'administration de Lafarge, fusionné entretemps avec le géant suisse Holcim.

Les voici :

- « En résumé, pour assurer la sécurité des employés et la poursuite de l'exploitation de son usine dans le nord de la Syrie, Lafarge a engagé un certain nombre d'actions, tout en tenant informés certains

responsables [...] ou en obtenant leur aval, qui posent des problèmes de conformité, comme indiqué ci-dessous :

- elle a effectué des paiements au profit d'un partenaire commercial syrien, Firas Tlass, qui était censé redistribuer le montant à des groupes armés locaux, notamment l'EI, à partir de novembre 2013 environ ; elle a donné instruction à Firas Tlass d'engager des négociations avec l'EI, pour le compte de Lafarge, à l'automne 2013 et pendant l'été 2014 ;
- elle a acheté des matières premières, y compris du fioul lourd, auprès de fournisseurs censés être affiliés à et/ou s'approvisionnant en matières premières auprès de l'EI ;
- elle a procédé à des achats de produits pétroliers en Syrie après septembre 2011 ;
- elle a conclu des opérations avec des parties désignées par l'UE et les États-Unis ;
- elle a effectué des transactions en dollars concernant la Syrie après le mois d'août 2011. »

Le principal intermédiaire au cœur des paiements occultes, Firas Tlass, est le fils d'un ancien ministre de la défense du régime Assad et frère d'un général de l'armée syrienne qui a fait défection en 2012 après l'éclatement de la guerre. À lui seul, Firas Tlass a perçu plus de 9 millions de dollars de la part de Lafarge, qui l'a utilisé comme un coupe-circuit dans ses relations avec les terroristes.

Firas Tlass aurait été interpellé en octobre dernier aux Émirats arabes unis, après l'émission d'un mandat d'arrêt Interpol, à la demande de la France, dans l'affaire Lafarge.

Dans son rapport final, le cabinet Baker McKenzie notait que « l'examen [...] des transactions [...] a montré que, de juillet 2012 à septembre 2014, Lafarge a versé environ l'équivalent de 5 384 365 de dollars à Firas Tlass au titre des "dons" à de nombreuses factions armées locales en Syrie, y compris l'EI ». La plupart de ces versements, qui ne couvrent qu'une partie des 9 millions de dollars touchés par l'intermédiaire, étaient réalisés en espèces pour laisser le moins de traces possible.

Plusieurs procès-verbaux de réunions internes à Lafarge montrent toutefois très clairement qu'à

compter du mois de septembre 2013, plusieurs dirigeants du groupe avaient conscience que l'exploitation de l'usine syrienne ne pouvait se faire sans négociation avec des groupes terroristes. « *Il devient de plus en plus difficile d'opérer sans être amené à négocier directement ou indirectement avec ces réseaux classés terroristes par les organisations internationales et les États-Unis* », avait admis à l'époque le directeur sécurité du groupe, Jean-Claude Veillard, un ancien des forces commandos dans la marine.

Un autre dirigeant de Lafarge, Christian Herrault, alors directeur général adjoint opérationnel, s'est confié sans langue de bois, voire avec un cynisme confondant, aux enquêteurs de la douane judiciaire lors d'une audition, le 3 avril 2017. « *Pas de solution intermédiaire : soit on partait, soit on restait. Le rackettage [sic] de Daech, c'était l'équivalent de 500 tonnes [de ciment]... Sachant qu'on avait trois silos de 20 000 tonnes... Est-ce qu'on va tout plier pour 500 tonnes ?* » a-t-il tenté d'expliquer.

À la question de l'enquêteur : « *Avez-vous directement ou indirectement payé des groupes islamistes pour permettre à vos employés de se rendre ou de quitter l'usine ?* » Christian Herrault n'y est pas allé non plus

par quatre chemins dans le procès-verbal :
« *Indirectement, oui. Mais pour les groupes islamiques, je ne connais que Daech.* »

Contactés par Mediapart, la plupart des avocats des mis en cause n'ont pas souhaité s'exprimer publiquement ou n'ont pas répondu. Les lignes de défense varient de « *je n'ai jamais rien su* » à « *je n'étais qu'un exécutant* ».

Fabrice Arfi

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre](#) est explicitée dans cette page.

Boîte noire

Cet article a été actualisé une heure après sa publication pour préciser les critères du placement en détention provisoire.
